



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Aveugles

Question écrite n° 3866

Texte de la question

M. Pierre-Remy Houssin attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur l'experience qu'ont menee des etablissements scolaires dans la region Poitou-Charentes. En effet, des ecoles ont equipe les cabines telephoniques de numeros d'appel en braille. Cette experience a donc permis aux personnes non voyantes d'appeler ou de se faire appeler. Il lui demande s'il est dans ses intentions de generaliser cette operation.

Texte de la réponse

Appeler a partir d'une cabine publique, ou plus generalement a partir de tout poste a clavier, ne pose pas de probleme majeur aux non-voyants, aides au surplus par l'ergot dont est depuis longtemps dotee la touche du chiffre 5. Il s'agit donc au cas present de traduire en braille le numero d'appel propre a chaque cabine. Divers procedes sont testes depuis un an, en collaboration avec des associations de handicapes. Ces tests ont lieu a Poitiers comme indique, mais aussi a Dijon, Metz et Lyon. La plus grande difficulte est de trouver un procede qui resiste aux actes de vandalisme. A l'issue de cette phase d'experimentation, une decision de generalisation progressive pourra etre prise.

Données clés

Auteur : [M. Houssin Pierre-Rémy](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3866

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 1993, page 2082

Réponse publiée le : 30 août 1993, page 2734